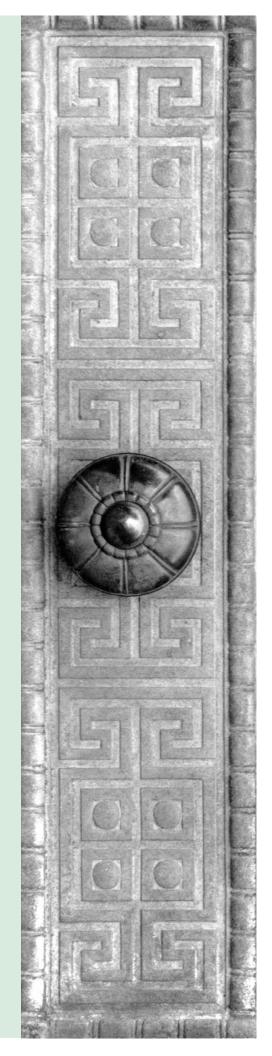
TOUR D'HORIZON DE LA BANQUE



Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines. Les changements apportés à cette loi en 1997 (voir page 54) ne modifient aucunement ces responsabilités.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et d'autres opérations financières. Elle offre également des services bancaires et des conseils au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (et en particulier les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres ainsi qu'à conseiller celui-ci sur la gestion de la dette publique.

Activités internationales

Le personnel de la Banque participe aux réunions et aux conférences que tiennent régulièrement les grands organismes internationaux, afin de faciliter l'échange de renseignements susceptibles d'appuyer la formulation des politiques économiques internes. En outre, la Banque collabore étroitement avec différents ministères à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale. De concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ses employés contribuent également à des programmes d'aide technique aux pays en développement mis en place sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Le fonctionnement de la Banque

La Banque s'acquitte de ses fonctions à l'aide d'un personnel hautement compétent composé d'environ 1 500 employés réguliers et 300 employés temporaires et contractuels (chiffres au 31 décembre 1997). Elle est formée de onze départements, dont six sont directement affectés à ses quatre principaux domaines d'activité et cinq à la prestation de services généraux, dont la vérification interne.

Les chefs de département sont responsables de l'exécution des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs. Chaque chef relève de l'un des sous-gouverneurs de la Banque ou du premier sous-gouverneur.

Le Conseil de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de direction et les chefs de département préparent ensemble le plan à moyen terme et le budget annuel de la Banque, qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil d'administration.



PHOTO: ANDREW BALFOUR

Membres du Conseil de direction – De g. à dr., assis : Charles Freedman, Sheryl Kennedy et Gordon Thiessen; debout : Bernard Bonin, Paul Jenkins et Tim Noël

Le régime de gestion

Depuis quelques années, le public s'intéresse davantage à l'efficacité du contrôle exercé par les conseils d'administration. En 1995, le Conseil d'administration de la Banque a entrepris un examen de son régime de gestion et, ce faisant, a étudié les recommandations formulées par des comités des secteurs privé et public.

Le Conseil a clarifié ses obligations dans un document énonçant son mandat. Il y est stipulé que la *Loi sur la Banque du Canada* confère au gouverneur la responsabilité de la politique monétaire et des autres activités de la Banque et confie au Conseil la surveillance générale de la Banque et certaines fonctions particulières. Celles-ci concernent la gestion financière et l'administration générale de la Banque. Le Conseil nomme le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs. De plus, il assure un suivi des activités des membres de la Haute Direction, prend part au processus de planification stratégique, approuve le budget de la Banque et les méthodes comptables et examine les pratiques en matière de dotation en personnel de même que les contrôles internes.

Le Conseil est aussi chargé de revoir toutes les activités importantes de la Banque et d'évaluer la façon dont le gouverneur s'acquitte de ses responsabilités. Il peut également donner son avis sur les questions qu'il juge d'intérêt public dans les domaines qui sont du ressort de la Banque.

Pour l'aider à remplir son mandat, le Conseil d'administration a créé le Comité du régime de gestion. Le Comité est composé uniquement d'administrateurs externes et il est présidé par l'administrateur principal (actuellement M^{me} Judith Maxwell). Ses fonctions particulières consistent notamment à passer en revue la fréquence et le calendrier des réunions, à examiner le cycle annuel des décisions portées à l'attention du Conseil, à évaluer les exposés qui lui sont présentés et à déterminer si celui-ci obtient de la direction l'information dont il a besoin. En plus de la présidence du Comité du régime de gestion, l'administrateur principal assure la direction des réunions informelles que tiennent régulièrement les membres du Conseil ne faisant pas partie de la direction de la Banque.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de procéder tous les ans à une auto-évaluation. Il ressort de la première évaluation, menée en 1997, que le Conseil estime exercer de façon appropriée ses fonctions d'intendance, avoir accès à l'information nécessaire à l'exécution de son mandat et entretenir des rapports efficaces avec la direction de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés sur recommandation du ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. L'expérience variée qu'apportent les administrateurs contribue au bon fonctionnement du Conseil. De plus, étant donné qu'ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région.

Comme il est mentionné dans l'encadré de la page précédente, le Conseil a pour rôle principal d'exercer une surveillance générale. Il assume également des responsabilités particulières aux chapitres de la gestion financière et de l'administration de la Banque.

Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année, outre celles des divers comités par l'entremise desquels le Conseil exerce son rôle d'intendance. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sousministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui relève de la compétence du Conseil et se réunit pour régler des points particuliers lorsqu'il est peu pratique



Judith Maxwell *, C.M. Ottawa, Ontario Administratrice principale



Winston Baker St. John's, Terre-Neuve



Walter Dubowec, F.C.A. Winnipeg, Manitoba



Raymond Garneau, O.C. Westmount, Québec



James S. Hinds, c.r. Sudbury, Ontario



Aldéa Landry, c.r. Moncton, Nouveau-Brunswick



Harold H. MacKay[†], c.r. Regina, Saskatchewan



Paul Massicotte * St-Laurent, Québec



James S. Palmer *, c.r. Calgary, Alberta



Joseph Segal, C.M. Vancouver, Colombie-Britannique



Barbara Stevenson *, c.r. Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard



C. Scott Clark ** Sous-ministre des Finances (membre d'office)

- * Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion
- ** Membre du Comité de direction Deux postes étaient vacants au 31 décembre 1997.

[†] M. MacKay a démissionné en juillet 1997 pour présider le Groupe de travail sur l'avenir du secteur financier canadien du gouvernement fédéral. de convoquer tous les membres du Conseil. En 1996, le Conseil a créé le poste d'administrateur principal et a mis sur pied le Comité du régime de gestion, qui veille au bon fonctionnement du Conseil. Les autres comités, qui se réunissent plusieurs fois par année selon les besoins, sont le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles. Le Comité de la vérification, à l'instar du Comité du régime de gestion, est composé uniquement de membres qui ne font pas partie de la direction de la Banque.

Le passage à l'an 2000

La Banque du Canada, comme la plupart des entreprises qui utilisent des ordinateurs, se voit dans l'obligation de modifier un grand nombre de ses systèmes informatiques en raison de ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000. Le problème vient du fait que les systèmes automatisés sont incapables de faire la différence entre l'an 2000 et l'an 1900, car, jusqu'à tout récemment, ils étaient programmés de façon à reconnaître seulement les deux derniers chiffres de l'année.

La Banque est consciente que l'arrivée du nouveau millénaire risque de provoquer des perturbations dans l'ensemble de l'économie et que la plupart des organismes au Canada comme ailleurs doivent prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation. De son côté, elle travaille activement depuis plus d'un an à déterminer les répercussions qu'aura le bogue de l'an 2000 sur ses propres systèmes et ceux de ses principaux fournisseurs externes de biens et services ainsi que sur le fonctionnement global du système financier canadien.

En avril 1997, la Banque a mené à terme une évaluation des conséquences au sein de l'institution du passage à l'an 2000 et en a présenté les résultats au Conseil d'administration. Cette étude a fait ressortir la nécessité pour la Banque de veiller à ce que les systèmes essentiels continuent de fonctionner de façon adéquate au tournant du siècle, de coordonner avec ses partenaires les essais des systèmes dont elle partage l'utilisation et de faire en sorte que des plans d'urgence appropriés soient en place en cas de défaillance. Une équipe d'employés spécialisés a été formée pour s'occuper de ces tâches sous la direction d'un bureau central chargé de la gestion, de l'orientation et du soutien du projet. Les objectifs clés consistent à terminer, d'ici la fin de 1998, les travaux concernant les systèmes internes et à nous concentrer en 1999 sur les essais à effectuer en collaboration avec nos partenaires et sur l'élaboration des plans d'urgence nécessaires.

Désireuse de contribuer au bon fonctionnement de l'ensemble du système financier canadien, la Banque prend part à des discussions avec les ministères fédéraux et le groupe de travail sur l'an 2000 d'Industrie Canada. Elle collabore aussi avec les milieux financiers au pays et à l'étranger en vue d'accroître la sensibilisation au problème, d'accélérer sa résolution, de mettre en commun les meilleures solutions et de suivre les progrès réalisés.